

Brèves AFDET

Association française pour le développement de l'enseignement technique Reconnue d'utilité publique –O.N.G. auprès des Nations Unies

2023-02 -juin 2023

Rédaction : Claude HUI et Michel BLACHERE

L'AFDET - Association française pour le développement de l'enseignement technique, reconnue d'utilité publique, a le plaisir de vous informer régulièrement sur l'actualité des questions d'orientation, de formation, de certification et d'insertion professionnelles.



178 Rue du Temple 75003
PARIS
01 42 74 00 64
information@afdet.org

Vous ne souhaitez plus recevoir les Brèves ?
Il vous suffit d'envoyer un mail à information@afdet.org comportant en objet la mention : « Je souhaite que mon adresse soit retirée du fichier des destinataires des BREVES AFDET »

Sommaire:

- La réforme de la Validation des acquis de l'expérience (VAE)..... 2
- Les équivalences entre certifications professionnelles 2
- La découverte des métiers au collège 3
- Evolution des règles concernant le service dématérialisé de l'apprentissage..... 4
- Les grands défis de la technologie, dialogue entre Olivier Girard et Pascal Picq 4
- "Partager et apprendre les uns des autres "
Apprendre entre pairs 5

La réforme de la Validation des acquis de l'expérience (VAE)

La loi « Marché du travail » votée le 21 décembre 2022 contient quelques articles consacrés à la VAE. Ils visent à élargir et à faciliter son accès en faisant de la validation des acquis de l'expérience un instrument simple accessible à tous les actifs souhaitant évoluer dans leur carrière. L'ambition est de permettre à 100 000 personnes par an de bénéficier de cet outil d'ici 2027.

La loi crée un service public de la VAE porté par un groupement d'intérêt public dont la mission sera d'orienter et d'accompagner toute personne demandant la validation des acquis de son expérience. Le GIP devra contribuer à la promotion de la VAE, à l'information des personnes et à leur orientation dans l'organisation de leur parcours, à la cohérence des pratiques sur les territoires. L'Etat, les Régions, Pôle emploi, l'Afpa, les opérateurs de compétences et les associations Transitions pro seront membres de droit du GIP. D'autres personnes morales publiques ou privées pourront adhérer au groupement. Ces dispositions doivent permettre d'instituer un guichet unique et numérique pour les démarches des candidats à la VAE.

Un accès universel à la VAE est instauré. Ainsi toute personne et non plus les seules engagées dans la vie active pourront bénéficier du dispositif. De même toute expérience permettant l'acquisition de compétences directement liées à la certification visée pourra être prise en compte. Enfin le minimum d'un an pour cette durée d'expérience est supprimé. Dans le but d'un accès à une VAE partielle, les actions de VAE mises en place ne viseront plus forcément l'acquisition d'une certification complète mais pourront permettre l'acquisition d'un bloc de compétences d'une certification.

La loi précise que le parcours de VAE comprend les actions d'accompagnement et de formation ou de périodes de mise en situation en milieu professionnel. Cet accompagnement par les régions se fera dès la constitution du dossier pour améliorer le taux de recevabilité des candidatures.

La VAE peut être financée par l'employeur, un OPCO, Pôle emploi, dans le cadre du CPF ou par une Transitions pro.

Pour faciliter la préparation du candidat à son épreuve de validation la durée maximale du congé de VAE précédant cette épreuve est portée à 48 heures.

Les équivalences entre certifications professionnelles

France compétences et sa commission nationale de la certification professionnelle invitent les ministères et les organismes certificateurs à identifier les équivalences

possibles entre leurs certifications professionnelles et les autres certifications professionnelles du Répertoire national des certifications professionnelles. Les certifications professionnelles ont été structurées en blocs de compétences. Ce travail de recensement vise à établir des passerelles entre certifications et à faciliter les mobilités professionnelles.

Le système d'information de France compétences a été modifié afin de constituer une base de données des équivalences. Cela renforcera la valeur des futurs parcours de reconnaissance ciblant spécifiquement des blocs de compétences. Ce travail doit être réalisé pendant le premier semestre 2023.

La découverte des métiers au collège

La note de service parue dans le [bulletin officiel de l'Education nationale du 21 au 25 mai 2023](#) traite de l'organisation de la découverte des métiers au collège de la classe de cinquième à la classe de troisième pour l'année scolaire 2023-2024. « *Il s'agit de donner aux élèves le même niveau de connaissances sur les métiers, leurs évolutions et les formations qui y préparent. C'est un enjeu majeur de justice sociale, mais aussi de dynamisme des secteurs d'activité qui offriront des opportunités à l'avenir* ».

Il est prévu d'organiser au sein des collèges un espace « découverte des métiers » qui favorisera l'information scolaire et professionnelle en vue d'une orientation plus réfléchie. Le chef d'établissement identifie un référent découverte des métiers qui assure la coordination des actions, les rencontres avec des professionnels et des déplacements des élèves. Les recteurs sont chargés de définir les actions de formation à destination des personnels en concertation avec les régions dans le cadre des écoles académiques de la formation continue ou des actions d'information proposées par la région.

La note de service indique que « *le chef d'établissement intègre ces activités dans l'emploi du temps des élèves selon les organisations les plus favorables et le plus possible en dehors des temps d'enseignement* ». Elle prend appui sur les heures d'orientation déjà prévues pour les classes de quatrième : 12 heures annuelles et pour les classes de troisième 36 heures annuelles. ([BOEN du 21 au 25 mai 2023](#))

Evolution des règles concernant le service dématérialisé de l'apprentissage

[Arrêté du 3 mai 2023 modifiant l'arrêté du 7 juin 2022 relatif à la mise en œuvre du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Service dématérialisé de l'apprentissage dans le secteur privé et le secteur public industriel et commercial »](#)

(Cliquer sur le titre ci-dessus pour télécharger le document)

Après avoir téléchargé le document, allez directement aux annexes.

Les grands défis de la technologie, dialogue entre Olivier Girard et Pascal Picq

[\(Source centre Inffo\)](#)

Propos recueillis par Anne-Sophie Moreau.

« *Philonomist*¹ a fait se rencontrer deux personnalités aux regards complémentaires : le paléoanthropologue Pascal Picq et Olivier Girard, président d'Accenture France et Benelux. Tous deux esquissent ce que Pascal Picq décrit comme une véritable « révolution anthropologique », guidée par les dernières innovations dans le domaine des machines intelligentes et des technologies du numérique. »

(Extraits) :

« [...] Aujourd'hui, les technologies nous poussent à considérer la dimension du temps réel, de l'instantanéité, avec la complexité que cela implique. Il en va de même avec notre rapport à l'espace : la révolution agricole a accéléré la sédentarisation ; la révolution industrielle a permis l'essor de la ville. Nous sommes désormais entrés dans un cadre multidimensionnel, avec un continuum entre monde physique et espace virtuel qui s'hybrident de plus en plus naturellement. » (Olivier Girard)

« [...] Le feu il y a deux millions d'années, les agricultures il y a dix mille ans, la machine à vapeur il y a deux cent cinquante ans, l'électricité et le moteur à explosion il y a cent cinquante ans, la chimie de synthèse et l'informatique il y a soixante ans, et aujourd'hui le numérique, ont eu, ont et auront des conséquences sur les moyens de production et le travail, mais aussi des conséquences démographiques, sociétales, politiques et philosophiques. »

(Pascal Picq)

¹ Cet article est extrait de l'ouvrage *Le Sens de la tech*, publié le 26 mai 2023 chez Philosophie magazine éditeur. Retrouvez le sommaire et l'ensemble des articles extraits de cet ouvrage sur le site de [Philonomist](#).

« Partager et apprendre les uns des autres »

Apprendre entre pairs

Enseignants, formateurs, professeurs d'un côté, élèves ; étudiants, stagiaires, formés, en face des premiers. Le système français de *formation* professionnelle (tous les autres pays parlent de « Lifelong *Learning* » (apprentissage tout au long de la vie) instaure une hiérarchie entre les détenteurs du savoir et des savoir-faire d'un côté et leurs interlocuteurs conçus comme des récipients vides ou passifs.

[Marc Dennerly](#), auteur de nombreux ouvrages de référence, fondateur et directeur de « Ccampus » donne la parole dans son dernier bulletin à Diane Lenne, créatrice et directrice de la société WAP (« we are all peers » / nous sommes tous et toutes « pair(e)s).

Cette ancienne enseignante de l'EM Lyon déclare entre autres : « J'ai eu rapidement l'envie de créer un espace dans lequel mes camarades et moi pourrions partager et apprendre les uns des autres. »

Nous avons pensé qu'en tant que partisans de l'apprentissage actif vous seriez intéressés par cette démarche.

Pour en savoir plus consulter l'article

[Rendre visibles les apprentissages tacites - Le blog de Ccampus \(blog-formation-entreprise.fr\)](#)